

**Bureau du 2 octobre 2006**

**Décision n° B-2006-4635**

objet : **Réalisation de récolements numérisés des réseaux et ouvrages d'eau potable, d'assainissement et des galeries souterraines - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert**

service : Direction générale - Direction de l'eau

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 21 septembre 2006, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Les marchés en cours pour la réalisation de récolements numérisés des réseaux d'eau potable, assainissement et galeries souterraines sur l'ensemble du territoire de la Communauté urbaine arrivent à échéance à la fin de l'année 2006. Les spécificités techniques de codification numérique, de levée en réseau et les contraintes de sécurité nécessitent des équipes spécialisées.

Le montant global des prestations sur quatre ans est estimé à 3 742 000 €.

Le présent rapport a pour objet le lancement d'une procédure en vue de l'attribution des prestations de récolements pour la Communauté urbaine.

Les prestations feront l'objet de trois lots qui seront attribués séparément à une entreprise seule ou à un groupement solidaire, à savoir :

- lot n° 1 : eau potable,
- lot n° 2 : assainissement,
- lot n° 3 : galeries souterraines.

Les prestations pourraient être attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics.

Chaque lot ferait l'objet de marchés à bons de commande, conformément à l'article 77 du code des marchés publics, conclus pour une durée ferme de un an reconductible de façon expresse trois fois une année.

Chaque lot comporterait un engagement de commande de :

- lot n° 1 : eau potable : 70 000 € minimum HT et 280 000 € maximum HT,
- lot n° 2 : assainissement : 125 000 € minimum HT et 500 000 € maximum HT,
- lot n° 3 : galerie souterraine : 22 000 € minimum HT et 88 000 € maximum HT ;

Vu ledit dossier de consultation des entrepreneurs ;

**DECIDE****1° - Approuve :**

a) - le lancement de l'opération relative à la réalisation de récolements numérisés des réseaux et ouvrages d'eau potable, d'assainissement et des galeries souterraines,

b) - le dossier de consultation des entrepreneurs.

**2° - Les prestations** seront attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics.

**3° - Les offres** seront jugées par la commission permanente d'appel d'offres créée par la délibération n° 2004-1898 en date du 10 mai 2004.

**4° - Autorise** monsieur le président à signer les marchés à bons de commande et tous les actes contractuels y afférents, conformément à l'attribution de la commission permanente d'appel d'offres :

- lot n° 1 : eau potable, pour un montant minimum de 70 000 € HT et maximum 280 000 € HT,
- lot n° 2 : assainissement, pour un montant minimum de 125 000 € HT et maximum de 500 000 € HT,
- lot n° 3 : galerie souterraine, pour un montant minimum de 22 000 € HT et maximum de 88 000 € HT.

**5° - Les dépenses** correspondantes seront imputées sur les crédits à inscrire au budget de la Communauté urbaine - exercices 2007, 2008 et 2009.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,